

## Refus de signe convention parental fraude caf impôt

---

Par Peter54

Bonjour a tous en janvier 2025 la mère  
De ma fille de 15ans qui a refait 2 enfants me propose  
De récupérer ma fille pour le lycée en septembre 2025  
Je lui propose de faire simple est de fait une convention  
Parentale ...

Elle dit pas obligé c'est long ect..  
J insiste poliment et lui donne les documents a fournir  
Elle me dit que elle pas ça carte d identité ect...  
Plus de réponse de ça part...  
Elle a pas de permis vie dans un village sans bus est train

Caf ,impôt, pension alimentaire elle compte tout gardé  
J ai pas envie encore de lâche 800? pour ça juste des  
Photocopie et signature de plus je lui réclame  
Pas d argent pour ma tranquillité

Avez vous une solution ?

---

Par yapasdequois

Bonjour,  
Seule solution : saisir le JAF. C'est possible sans avocat et gratuit.  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]

Si la mère ne répond pas à la convocation du juge, seules vos demandes seront prises en considération et pas les siennes.

---

Par kang74

Bonjour

Pour le moment votre fille ne vit pas chez vous et n'est pas scolarisé près de chez vous : la mère peut changer d'avis et trouver une autre solution ( internat par exemple)  
Quand ce sera le cas, vous pourrez faire une requête comme conseillé, et vous téléphonerez à la caf pour savoir qui faire et quoi déclarer .

Mais mettre la charrue avant les b?ufs,c'est toujours risquer : donc patience .

---

Par Peter54

Merci de vos réponses

J ai oublié de préciser que la mère vie dans un autre département a 50klm de chez moi en juillet elle a était inscrite dans un lycée dans ma ville. Les factures seront a mon nom .. elle est coincé car son conjoint travaille aussi dans autre département que le mien et leur secteur et elle pas de permis le village c'est une départemental avec 4 rue perpendiculaire... Aucun bus aucun train

Je vais saisir le JAF ... La caf me réclame des factures les impôts réclame rien mais si elle fait pas le nécessaire comme d habitude... Ils vont réclamer jugement je vais aller a acceuil du TGI ça me rend dingue 10 ans après elle essaye de truander le système a ne rien déclarer et ce fait rattraper même quand elle vous propose la garde de l enfants ça pause

des problèmes juste pour gardé les prestations et le dessus comme responsable légal allor que c'est une femme qui ne fait rien.....

Merci a vous 1000x

---

Par yapasdequo

LES délais pour une décision du JAF sont souvent longs, et pour la prochaine rentrée c'est évidemment trop juste. Gardez bien tous les justificatifs de vos frais et demandez au juge de prendre en compte la situation à compter du 1er septembre 2025, même si l'audience est bien plus tard.

La CAF pourra aussi vous attribuer les aides et se faire rembourser de l'indu par la mère.

Ne tardez pas à faire votre requête au tribunal.

---

Par Peter54

Merci a vous infiniment pour ces informations précieuses je j' ai capture..

Je m occupe De ça lundi

Bon weekend à vous